FEUILLETON.

ANGE PITOU.

Suite des Mémoires d'un Médecin,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

XLVII.

Le banquet des gardes.

A ce moment où la reine parut, avec le roi et son fils, sur le plancher de l'Opéra, une immense acclamation, pareille à l'explosion d'une mine, se fit entendre du banquet aux loges.

Les soldats enivrés, les officiers délirans, levaient leurs chapeaux et leurs épées en criant: Vive le roi! vive la reine, vive le dauphin!

La musique se mit à jouer: *O Richard! ô mon roi!*

L'allusion que renfermait cet air était devenue tellement transparente, elle accompagnait si bien la pensée de tous, elle traduisait si fidèlement l'esprit de ce banquet, que tous, en même temps que commençait l'air, entonnèrent les paroles.

La reine, enthousiasmée, oubliait qu'elle se trouvait au milieu d'hommes ivres; le roi, surpris, sentait bien, avec son bon sens habituel, que sa place n'était point là, et qu'il marchait hors de sa conscience; mais faible, et flatté de retrouver là une popularité et un zèle qu'il n'était plus accoutumé de rencontrer dans son peuple, il se laissait aller peu à peu à l'enivrement général.

Charny, qui pendant tout le repas n'avait bu que de l'eau, se leva précipitamment lorsqu'il aperçut la reine et le roi; il avait espéré que tout se passerait hors de leur présence, et alors peu importait: on pouvait tout désavouer, tout démentir, tandis que la présence du roi et de la reine, c'était de l'histoire.

Mais sa terreur fut bien plus grande encore quand il vit son frère Georges s'approcher de la reine, et encouragé par un sourire, lui adresser une parole.

Il était trop loin pour entendre; mais à ses gestes, il comprit qu'il faisait une prière.

A cette prière, la reine fit un signe de consentement, et tout à coup, détachant la cocarde qu'elle portait à son bonnet, elle la donna au jeune homme.

Charny frissonna, étendit les bras et fut près de jeter un cri.

Ce n'était pas même la cocarde blanche, la cocarde française que présentait la reine à son imprudent chevalier. C'était la cocarde noire, la cocarde autrichienne, la cocarde ennemie.

Cette fois, ce que venait de faire la reine, c'était plus qu'une imprudence, c'était une trahison.

Et cependant ils étaient si insensés, tous ces pauvres fanatiques que Dieu voulait perdre, que lorsque Georges de Charny leur présenta cette cocarde noire, ceux qui [illegible] ceux qui avaient la cocarde [illegible] Et alors l'enivrement [illegible] les baisers ou de [illegible] les augustes hôtes [illegible] de leurs appartements.

Tout cela n'eût été sans doute qu'une folie française à laquelle les Français sont toujours prêts à pardonner, si l'orgie ce fut arrêtée à l'enthousiasme; mais l'enthousiasme fut vite dépassé.

De bons royalistes ne devaient-ils pas, en caressant le roi, égratigner un peu la nation?

Cette nation, au nom de laquelle on faisait tant de peine au roi, que la musique avait le droit de jouer:

"Peut-on affliger ce qu'on aime?"

Ce fut sur cet air que le roi, la reine et le dauphin sortirent.

A peine furent-ils sortis que, s'animant les uns les autres, les convives transformèrent la salle du banquet en une ville prise d'assaut.

Sur un signe donné par M. Perseval, aide-de-camp de M. d'Estaing, le clairon sonne la charge.

La charge contre qui? Contre l'ennemi absent.

Contre le peuple.

La charge, cette musique si douce à l'oreille française, qu'elle eut cette illusion de faire prendre la salle de spectacle de Versailles pour un champ de bataille, et les belles dames qui regardaient des loges ce spectacle si doux à leur cœur pour l'ennemi.

Le cri: à l'assaut! retentit poussé par cent voix, et l'escalade des loges commença. Il est vrai que les assiégeans étaient des dispositions si peu effrayantes, que les assiégés leur tendirent les mains.

Le premier qui arriva au balcon fut un grenadier du régiment de Flandres. M. de Perseval arracha une croix de sa boutonnière et le décora.

Il est vrai que c'était une croix du Limbourg, une de ces croix qui ne sont presque pas des croix.

Et tout cela se faisait sous les couleurs autrichiennes, en vociférant contre la cocarde nationale.

Çà et là quelques sourdes clameurs s'échappaient sinistrement.

Mais couvertes par les hurlemens des chanteurs, par les vivats des assiégeans, par les éclats des trompettes; ces rumeurs allèrent refluer menaçantes jusqu'aux oreilles du peuple, qui écoutait à la porte, étonnant d'abord, puis s'indignant.

Alors on sut au dehors, sur la place, puis dans les rues, que la cocarde noire avait été substituée à la cocarde blanche, et que la cocarde tricolore avait été foulée aux pieds.

On sut qu'un brave officier de la garde nationale, qui avait conservé malgré les menaces sa cocarde tricolore, avait été gravement mutilé dans les appartemens mêmes du roi.

Puis on répéta vaguement qu'un seul officier, immobile, triste et debout à l'entrée de cette immense salle, convertie en cirque où se ruaient tous ces furieux, avait regardé, écouté, s'était fait voir, cœur loyal et intrépide soldat, se soumettant à la toute puissance de la majorité, prenant pour lui la faute d'autrui, acceptant la responsabilité de tout ce qu'avait commis d'excès l'armée, représentée dans ce jour funeste par les officiers du régiment de Flandres; mais le nom de cet homme, seul [illegible] tant de fois, ne fut pas [illegible] jamais on n'eût cru [illegible] le comte de Charny [illegible] prêt à mourir pour elle [illegible]

[illegible] par la mêlée de toute sorte.

Elle y fut bientôt assaillie par le flot des courtisans et des adulateurs.

—Voyez, lui disait-on, voyez quel est le véritable esprit de vos troupes; voyez, si quand on vous parle de la furie populaire pour les idées anarchiques, voyez si cette furie pourra lutter contre l'ardeur sauvage des milliers français pour les idées monarchiques.

Et comme toutes ces paroles correspondaient aux secrets désirs de la reine, elle se laissait bercer par les chimères, ne s'apercevait même pas que Charny était resté loin d'elle.

Peu à peu, cependant, les bruits cessèrent; le sommeil de l'esprit éteignit tous les feux follets, toutes les fantasmagories de l'ivresse. Le roi, d'ailleurs, vint rendre visite à la reine au moment de son coucher, et lui jeta ce mot, empreint d'une sagesse profonde:

—Il faudra voir demain.

L'imprudent, avec ce mot qui, pour tout autre que celle à qui il était adressé, était un sage conseil, il venait de raviver chez la reine une course à moitié tarie de résistance et de provocation.

—En effet, murmura-t-elle quand il fut parti, cette flamme, enfermée dans ce palais, ce soir, va s'étendre dans Versailles cette nuit, et sera demain un incendie pour toute la France. Tous ces soldats, tous ces officiers qui m'ont donné ce soir de si ardens gages de dévoûment, vont être appelés traîtres, rebelles à la nation. Meurtriers de la patrie, on appellera les chefs de ces aristocrates les subalternes des stipendiés de Pitt et de Cobourg, des satellites du pouvoir des barbares, des sauvages du Nord.

Chacune de ces têtes qui a arboré la cocarde noire va être désignée au réverbère de la Grève.

Chacune de ces poitrines d'où s'échappait si loyalement le cri de: Vive la reine! sera trouée dans les premières émeutes par les ignobles couteaux et par les piques infâmes.

Et c'est encore moi, moi, toujours moi, qui aurai causé tout cela. C'est moi qui condamnerai à mort tant de braves serviteurs, moi, l'inviolable souveraine, qu'autour de moi l'on ménagera par hypocrisie, que loin de moi l'on insultera par haine.

Oh! non, plutôt que d'être à ce point ingrate envers mes seuls, envers mes derniers amis—plutôt qu'être à ce point lâche et sans cœur, je prendrai sur moi la faute.—C'est pour moi que tout s'est fait, c'est moi qui endosserai les colères.—Nous verrons jusqu'où viendra la haine, nous verrons jusqu'à quel degré de mon trône le flot impur osera monter.

Et la reine ainsi animée par cette insomnie chargée de sombres conseils, le résultat de la journée du lendemain n'était pas douteux.

Le lendemain arriva tout assombri de regrets, tout gros de murmures.

Le lendemain, la garde nationale, à qui la reine venait de distribuer ses drapeaux; le lendemain la garde nationale vint la tête basse, les yeux obliques, remercier Sa Majesté.

[illegible] l'attitude de ces hommes, qu'elle n'approuvait [illegible] [illegible] surtout point [illegible] [illegible] d'un reproche, c'était un [illegible]

Lorsqu'ils vinrent au palais remercier la reine, une grande foule les [illegible] suivait.

C'est que, vu la gravité des circonstances, la cérémonie devenait imposante.

On allait voir de part et d'autre à qui l'on avait affaire.

De leur côté, tous ces soldats, tous ces officiers [illegible] de la veille, voulant savoir jusqu'à quel point ils seraient appuyés par la reine dans leur imprudente démonstration, avaient pris place au fond de ce palais. [illegible] au milieu de la veille, pour entendre les premières paroles officielles qui sortiraient de la bouche.

Le poids de toute la contre-révolution était dès lors suspendu sur la seule tête de la reine.

Il était cependant encore en son pouvoir de décliner une pareille responsabilité, de conjurer un pareil malheur.

Mais elle, fière comme les plus fiers de sa race, promenant son regard clair, limpide, assuré sur ceux qui l'entouraient, amis et ennemis, et s'adressant d'une voix sonore aux officiers de la garde nationale:

—Messieurs, dit-elle, je suis fort aise de vous avoir donné des drapeaux. La nation et l'armée doivent aimer le roi comme nous aimons la nation et l'armée.

J'ai été enchantée de la journée d'hier.

A ces mots, qu'elle accentua de sa plus ferme voix, un murmure partit de la foule, un bruyant applaudissement éclata dans les rangs des militaires.

—Nous sommes soutenus, dirent ceux-ci.

—Nous sommes trahis, dirent ceux-là.

Ainsi, pauvre reine, cette fatale soirée du 1er octobre, ce n'était point une surprise. Ainsi, malheureuse femme, vous ne regrettez pas la journée d'hier, vous ne vous en repentez pas!

Bien loin de vous en repentir, vous en êtes enchantée.

Charny, placé dans un groupe, entendit avec un profond soupir de douleur, cette justification, mieux que cela, cette glorification de l'orgie des gardes-du-corps.

La reine, en détournant les yeux de dessus la foule, rencontra les yeux du jeune homme, et elle arrêta son regard sur la physionomie de son amant, afin d'y lire l'impression qu'elle avait faite.

—N'est-ce pas que je suis brave? voulait-elle dire.

—Hélas! madame, vous êtes plus folle que brave, répondit le visage douloureusement assombri du comte.

(*A continuer.*)

WHITE HALL,

Rue St Louis, No 44.

Ouverture d'un grand Salon et Restaurant POUR LES DAMES.

LES soussignés encouragés par l'immense patronage qu'a obtenu leur établissement de WHITE HALL, ont voulu y répondre par des embellissemens considérables. Samedi, 16 novembre, à 7 heures du soir, ils feront dans la même maison, l'ouverture d'un nouveau Salon Restaurant, situé au premier.

Ils ont fait décorer ce nouveau Salon par les artistes les plus distingués de la ville; le luxe y est uni au confortable. On y trouvera toutes les primeurs des différentes saisons et des vins de premier choix.

Les soussignés invitent le public à prendre part samedi soir, à un grand LUNCH, par lequel ils ouvriront leur salon.

13nov—a S. VIOSCA & Co.

Bois de construction: Bois de construction:

LES soussignés ont constamment en mains un grand assortiment de bois blanchis, tels que planches, pafonds et volliges, aussi, des bois de construction, de toutes dimensions, qu'ils offrent à vendre aux prix réguliers du marché, soit pour du comptant, soit pour des acceptations de la ville.

Tous les ordres qui leur seront laissés soit à leur bureau tête du Vieux Bassin, encoignure Toulouse, ou chez leurs agents, MM. Legendre et Ferrier, No 11, rue Bienville, seront remplis dans le plus bref délai. 12 mars DE POUILLY & GAGNET

Charbon—Charbon.

McBEAN, WILLARD & Co, ont constamment en mains, à leurs dépôt de charbon de la ville, No 77, rue de la Douane, 332, rue Tchoupitoulas, et 330 rue Royale, la meilleure qualité de charbon anthracite et cannel anglais, à vendre en gros et en détail, à des prix convenables aux acheteurs, en tonneaux ou en barils à l'usage des plantations. Toute demande sera promptement exécutée.

11avril McBEAN, WILLARD & Co.

N. BRADNEY SMITH,

Merchand Commissionnaire, 89, rue Gravier,

ACCEPTE une commission pour prendre des actes et représenter des absens, pour administrer des serments, prendre des témoignages, recueillir des preuves. Il tient ses pouvoirs des gouverneurs des Etats suivans, savoir: MAINE, NEW-HAMPSHIRE, VERMONT, RHODE ISLAND, CONNECTICUT, NEW-YORK, NEW-JERSEY, PENNSYLVANIE, OHIO, MICHIGAN, WISCONSIN, INDIANA, ILLINOIS, MISSOURI, KENTUCKY, TENNESSEE, CAROLINE DU SUD, CAROLINE DU NORD, ALABAMA, MISSISSIPI, FLORIDE et TEXAS. 29avril—1an

A LOUER immédiatement, le haut de la maison No 66, rue Royale, encoignure Bienville, le dessus du magasin de Mme Boisseau. S'adresser à JUAN Y de EGANA, No 47, rue Bienville.

A VENDRE—Une jolie résidence de [illegible] ce lot rue Bourgogne, entre Hôpital et Ursulines, se composant d'une jolie maison [illegible] cuisine, écurie [illegible] terrain [illegible] cour carrelée, water-works [illegible] Le tout en parfait état et pouvant être occupé immédiatement.

Pour les conditions et la description, s'adresser à 20mai BONNEVAL & BENIT.

A LOUER—La maison à trois étages, située à l'encoignure des rues St-Louis et Dauphine. Elle pourra être livrée le 15 de juin. S'adresser à M FATJO, à l'encoignure St-Louis et Passage de la Bourse, ou 153, Vieille Levée. 20 mai

A LOUER—Une maison en briques à étage, située rue Dumaine, entre Condé et Royale.

Deux maisons avec magasins, situées rue de la Levée, face au port, entre Ursulines et Hôpital.

Une maison en briques à étage, située rue de la Commune, entre St Jean et St-Pierre.

Deux maisons et magasins avec magasins, situées rue Condé, entre Madison et Ste Anne.

Une maison de résidence, située rue Bagatelle, entre St Jean Baptiste et St-Antoine.

Une maison de résidence, située rue Poètes, entre Champs et Grands-Hommes. S'adresser chez AUG ROCHEREAU & Co, 21 mai 13 rue St-Louis.

MAISON HAUTE A LOUER pour le reste du prix, située rue du Canal, No 120 entre Bourbon et Dauphine. S'adresser chez V. A. HEBERT, 15 mai 149 rue de Chartres.

A LOUER—Un bureau situé rue de la Douane, No 62, entre le Passage de la Bourse et la rue Royale. Possession en sera donnée le 15 courant. Pour les conditions s'adresser à LEOPOLD JEANNET & CO, 8 mai 22 rue St-Louis.

A LOUER—La maison en briques à trois étages, située rue Bourbon, No 80, entre Conti et Bienville. Elle sera délivrée en bon ordre le 1er juin prochain. S'adresser à G. TOURNADE, No 75, rue Conti.

A LOUER.

A LOUER—Un beau magasin ou bureau sur la façade, No 96, rue Gravier, s'adresser à McDOWELL & MILLS, 96 rue Gravier.

A LOUER—Une belle maison, à Biloxi, contenant 15 appartements. S'adresser à JOHN COLLEY, Biloxi, ou à PAUL JUGE FILS & CO, 1mai 27, rue St Louis

A LOUER DE SUITE—La Maison et Magasin en briques, situés à l'encoignure des rues Prytania et Thalie. S'adresser à X LAMBERT, 15 av No 62, rue des Magasins

A LOUER, avec ou sans bail—Le café qui fait l'encoignure des rues Tréme et Toulouse, avec la maison contiguë. L'acquéreur aura tous les installations du dit café. S'adresser sur les lieux. 4dec

A LOUER IMMEDIATEMENT—Le premier étage d'une maison située rue de Chartres, No 115, entre St Louis et Conti, et composée de plusieurs appartements. Une pension-bourgeoise, installée dans ce local, y aurait de grandes chances de succès.

S'adresser rue St-Pierre, No 89, Première Municipalité. 25 avril

A louer à bon marché.

Une maison convenable pour une grande famille, ayant quatre appartements, deux cabinets, galerie fermée, cuisine, chambre à domestiques, &c. &c.

La dite maison est située rue St-Ferdinand, No 67, entre Craps et Amour. Pour plus amples renseignements, s'adresser à PIERRE POUTZ, 4av 93, rue de la Douane

A LOUER—Possession donnée immédiatement—Les deux magasins ensemble ou séparément, situés encoignure Bienville et Exchange Place, occupés en ce moment par la Douane. Ces magasins sont bien spacieux et conviendraient pour un marchand de meubles, ou tout autre commerce exigeant de vastes magasins. S'adresser à JUAN Y DE EGANA, 5 av 47, rue Bienville

HOTEL DU CHENE VERT, A BILOXI.

TENU PAR Mme PRADAT.

LE public est informé que cet établissement, si avantageusement connu pour la salubrité de sa situation, la beauté de ses jardins, allées, kiosques, et la tranquillité dont on y jouit, est maintenant ouvert aux visiteurs.

Les propriétaires ont profité de l'hiver pour améliorer et agrandir la maison. Cet hôtel peut maintenant recevoir deux cents pensionnaires de plus que l'année dernière, et les familles pourront avoir des maisons aérées complètement séparées de l'hôtel.

La table est servie avec une recherche toute particulière, les vins et les liqueurs sont des meilleures qualités.

Mme Pradat a engagé un orchestre composé de bons musiciens, et il y aura deux bals par semaine. La salle de bal a 100 pieds de longueur et est élégamment décorée et séparée du reste de l'établissement, afin de ne pas importuner les pensionnaires qui ne voudraient pas assister au bal.

L'hôtel a engagé une compagnie de pêcheurs qui fourniront constamment la table d'huîtres et de poissons frais de toute espèce, tels que poissons rouges, truites, grognards, pompanos, maquereaux espagnols et chevrettes.

L'établissement possède aussi un magnifique café, salle de billard, bateaux à promenades, et des maisons de bains pour les dames et les messieurs. On peut également se procurer des voitures et des chevaux de selle.

Mme Pradat informe le public que rien n'a été épargné pour rendre l'hôtel ci-dessus égal, sinon supérieur, aux plus beaux établissemens de ce genre établis dans le Sud.

Les personnes qui désirent s'arrêter à l'hôtel du Chêne Vert sont invitées à en informer le capitaine du steamboat, afin d'être débarquées au wharf de l'hôtel.

Les prix sont modérés. 19 mai—4 m

Par le navire UNION.

Habillements d'enfants et jeunes gens.

UN grand assortiment d'habillements d'enfants, à vendre par STUART,

Au dessus du magasin de chapeau de d'Arc

26 av Nos 1 et 3 rue Chartres

TRAITE sur la Havane, à vue, pour n'importe quelle somme, tirées par LABORDE & XIQUES, No 3, rue Front,

24 mai entre celles Canal et Crossman

CIGARITES ET PICADURA, à vendre par BRUGUIERE & BROTHERS,

29 mai 9, rue Bienville

CIGARES—Un million de Cigares de la Havane, principes et cigares d'habitations, assortis et des meilleures manufactures, à vendre par LABORDE & XIQUES,

12 juin 3, Front Levee

AU MAGASIN VERT,

Encoignure Chartres et Conti.

Les soussignés offrent aux prix les plus modérés, le nouvel assortiment d'articles de fantaisie et d'utilité, qu'ils ont reçu par les derniers arrivages du Havre et de New York.

Cet assortiment se compose de parfumerie assortie, rubans nouveaux, bretelles fines et communes, brosses à dents, de à tête, de à ongles, de à poudre, de à barbe, de à souliers, aiguilles et épingles de tous les Nos., agrafes, galons, lacets pour corsets, lacets fil et coton, en pièce, papier à lettre réglé, français et américain, enveloppes pour lettres, fleurs artificielles, boutons en nacre et autres—Enfin un assortiment de mercerie et quincaillerie des plus varié.

N. B.—60 douz. plumeaux des Nos 8 à 22; 30 douz cuillères fer battu;

Dépôt de poudre de riz.

13av. CHASSANIOL & BOULENGER.

Avis Judiciaires.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Pierre Théodore Vaurigaud a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire datif de feu Bernard Bourdin, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, WM K. WANTON, 17juin—3,en10j Député Greffier

Succession de Junius Beebe.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Mme Jane W. Beebe et Decius Beebe, exécuteurs testamentaires du défunt, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains repartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. WM K. WANTON, 17juin—3en10 Député Greffier

Francis D. Gott vs ses créanciers.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Les créanciers de l'insolvable sont par le présent notifiés qu'ils ont à se réunir au bureau de A. Doriocourt, notaire public, samedi, le 21 juin prochain, à 10 heures A. M. pour prendre en considération les affaires du dit insolvable, et en attendant toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Nlle-Orléans, 16 mai 1851.

(Signé) J. N. LEA, Juge.

Pour copie conforme, Greffe de la Deuxième Cour. Wm. K. WANTON, 19mai Député Greffier

Succession de Joseph Pidot.

ETAT DE LA LOUISIANE—Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Il est ordonné que toutes personnes intéressées déduisent sous dix jours, à dater de la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte enregistré ce jour par l'administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et ledit administrateur déchargé de toute responsabilité ultérieure dans cette succession.

Par ordre de la Cour.

Bureau du greffier, Nlle Orléans, ce 6 juin 1851. Cus WEYSHAM,

9 juin—3en10j Dep greffier

John Housm vs ses créanciers et les créanciers de John Brunger.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Azie Puchot, syndic des créanciers de John Housm, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains repartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, WM K. WANTON, 9juin—3en10j Dép. Greffier.

Succession de Thomas A. Gosnick.—No 1,158.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers du sus-dit insolvable et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau final de distribution présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains repartis conformément, et pourquoi le dit administrateur ne serait pas déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour, J. O. CHALON, 9juin—3en10j Député Greffier.

Succession de Francis Thomas—No 4217.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. J. O CHALON, 13jn—3en10 Député greffier.

Succession de John Hunt.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jasper Strong et John Hurley, exécuteurs testamentaires du défunt, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains repartis conformément audit compte, et lesdits exécuteurs déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour. Wm K. WANTON, 13jn—3fen10j Député Greffier

Succession de Veuve Alexandre Anderson.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph Horlaire Guénard, administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. WM K. WANTON, 13juin—3fen10j Député greffier

VENTE du Constable de la Troisième Cour de Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans—Edward Coyle vs Mr. Segure—No 7724—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Paul Pecquet, juge de paix pour le troisième district et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, lundi 23 juin 1851, à midi précis, à mon magasin de dépôt, No. 91, rue Bienville, entre celles de Bourbon et Royale:

Un sofa;

Sept chaises en acajou;

Une berceuse;

Saisis dans l'affaire ci-dessus pour satisfaire le jugement de fi. fa.

Termes et Conditions de la vente—Comptant.

12 jn E N STRINGER, Constable

Vente du Constable de la Troisième Cour de Justice de Paix—No 7,795.

D. Orcutt vs Denn.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon Paul Pecquet, 3eme Justice de paix, dans et pour la paroisse et cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, mardi 24 de juin 1851, à mon magasin, à midi, No 91, rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, savoir pour satisfaire l'exécution dans l'affaire ci-dessus, les articles et meubles suivants:

Un bureau de toilette, un roquet de noyer, deux huit chaises, deux chaises d'enfant, trois tables, une table de centre, un lavabo, un garde manger, un poêle, etc., trois wash tubs, un berceau d'enfant, un panier. Conditions—Comptant.

E N STRINGER,

14 juin—3,en10j Constable

Vente du Constable de la Troisième Cour de District—Miller Hains & Waldo vs W. Robertson—No 7,876.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Paul Pecquet, juge de paix dans et pour la paroisse et cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, mardi, le 24 de juin 1851, à midi, à mon magasin No 91, rue Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, pour satisfaire l'exécution dans l'affaire ci-dessus—

Une baignoire à douches.

Conditions—comptant.

14jn—3en10 E N. STRINGER, Constable.

Joseph Shaefer vs Valentin Schmidt—No 5091. Le même vs le même—No 5,092.

EN vertu de deux ordres de [illegible] saisie-exécution, à moi adressés par l'honorable P Coudrain, cinquième justice de paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, en face de mon magasin de dépôt, rue de l'Esplanade, No 27, mardi, 24 de juin 1851, à midi:

Un lot de meubles de maison, un cheval rouge, une charrette No 677, et un jeu de harnais, saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant.

MIGUEL HERNANDEZ,

13 juin—3en10 Constable

Succession de Albert Childe Ainsworth.

TOUTES les personnes ayant des réclamations contre la succession de A. C. Ainsworth, sont priées de les présenter dans le plus bref délai à la soussignée ou à son agent Alexander Levy, rue du Camp No 51, et toutes les personnes qui doivent à ladite succession sont priées et autorisées de payer sans délai audit Alexander Levy ou à Madame MATHILDA L. AINSWORTH, administratrice 1re Julie. 10 juin

Succession de John McDonough.

LES personnes devant à la succession McDonough sont requises de payer entre les mains des exécuteurs de la dite succession, et celles qui ont des réclamations contre la même succession sont invitées à les présenter au bureau des exécuteurs, encoignure des rues Douane et Royale.

C. Roselius, F. B. D'Aquin, Wm E. Leverich, A. D. Crossman, J. Spear Smith. } Exécuteurs Testamentaires.

16 janv

AVIS—Les personnes qui désirent louer quelque propriété appartenant à la succession de feu John McDonough, sont priées de s'adresser par écrit aux exécuteurs testamentaires et à déposer leur demande au Bureau, encoignure des rues Douane et Royale, ci-devant Banque de l'Union.

C. ROSELIUS, C. W. E. LEVERICH, F. B. D'AQUIN, A. D. CROSSMAN

5nov Exécuteurs Testamentaires

VIN DE CHAMPAGNE—En déchargement du navire Lemuel Dyer, du Havre, et à vendre par les soussignés:

80 paniers vin de Champagne, en bouteilles et demi bouteilles, de la marque "Irroy."

15mai LEOPOLD JEANNET & Co, 22 St Louis

CAFE—100 sacs café prime vert en débarquement du brick Isabella, à vendre par S DE VISSER & CO,

3juin 26, Vieille Levée

SUCRE—100 boites sucre jaune en débarquement du brick Fancy et du brick P Boulé, à vendre par S DE VISSER & CO,

3juin 26, Vieille Levée

INDIGO—10 surons indigo de Guatemala, à vendre par P CURACHS, Encoignure

13 mai Royale et St-Philippe

VEAUX CIRES—3 caisses veaux cirés de la marque de Trouvé Chauvel, à vendre par LOISON & SILVESTRE,

21m 30, rue de Chartres

BLADON SPRINGS, ALABAMA.

Les soussignés, propriétaires des sources d'eaux minérales bien connues de BLADON, informent respectueusement le public que leur Hôtel sera ouvert aux visiteurs le 1er juin prochain, et que durant l'hiver dernier ils ont considérablement amélioré leur établissement; une grande quantité de chambres particulières viennent d'être ajoutées, et ils sont en mesure de recevoir au-delà de cinq cents visiteurs.

L'efficacité de ces eaux sur grand nombre de maladies par leur vertu médicinale, surpasse de beaucoup toutes les autres sources d'eaux minérales des autres Etats. Leur situation n'étant seulement qu'à 4 milles de la Rivière Bigbee dans le comté de Chactow, Alabama, dans une région aussi saine qu'aucune autre partie du Sud ou de l'Ouest. Elles sont accessibles par bateau à vapeur, dans toutes les saisons de l'année. Il serait inutile d'essayer une description du bien que peuvent procurer ces eaux, il nous suffira de mentionner que les maladies suivantes ont été guéries—douleurs d'estomac, maladie de foie, ulcères, faiblesse de constitution, goutte, hydropisie, l'asthme, maladie de peau, et particulièrement les rhumatismes, et en général aucunes maladies chroniques ne resistent à l'effet curatif de ces eaux.

Nous répétons qu'il n'existe rien aux Etats Unis en fait d'eaux minérales, qui soient supérieures à celles de Bladon, ainsi que des centaines de personnes des plus respectables peuvent l'attester.

Beaucoup d'améliorations sont en voie de progrès pour le plaisir et l'amusement des visiteurs, et constamment il sera ajouté, tout ce qui pourra aider à faire par la suite de cet endroit un des plus agréables en ce genre. Il y aura deux bateaux à vapeur qui quitteront alternativement la Mobile, deux fois par semaine, pour les sources de Bladon; des voitures seront toujours prêtes au débarcadère, pour transporter les passagers. La table sera fournie de tout ce que le pays et le marché de la Mobile, pourront offrir de mieux, et les propriétaires s'engagent à ne rien négliger pour satisfaire les visiteurs.

Quant aux details des propriétés médicinales de ces eaux, le public est prié de se référer à l'analyse d'une de ces principales sources par le professeur Brumby, de l'Université de l'Alabama.

PRIX DE LA PENSION:

Par jour,	$ 2 00
Par semaine,	10 50
Par mois,	35 00

Enfants et domestiques moitié prix.

N. B. Une réduction libérale sera faite pour une grande famille.

CONNOR & HENRY, propriétaires.

Pour plus d'informations et pour se procurer l'analyse des eaux s'adresser aux soussignés, agents des propriétaires.

O. VALETON & CO, 25, Tchoupitoulas, ou à T. B. SMITH, 17, Poydras 31mai—60

LES soussignés, MARCHANDS DE GRAINE appellent l'attention du public et de leurs amis sur le bel assortiment de graines qu'ils ont en ce moment en magasin.

Ils ont également en main un assortiment d'outils de jardinage, pots à eau, pots à fleurs, cages, vases à eau et à fleurs, pots cassés, herbiers, plants de tabac, plantes, arbustes, etc.

Ils ont pris leurs mesures pour recevoir constamment des graines fraîches pour chaque saison et les recevront directement des pépinières de Comstock, Ferri & Co, de Wethersfield. Ils fourniront leurs pratiques à des prix raisonnables et avec tous les soins possibles.

Les ordres pour les articles ci-dessus accompagnés de l'adresse d'un correspondant en ville, seront remplis dans le plus bref délai.

Aussi—Pois vache de la Caroline, mais, avoine, blé, farine de mais, chanvre, millet, pois noirs, etc. COMSTOCK & Co,

Magasin de graines, No 11, rue Commune,

3 sept—1an encoignure Tchoupitoulas

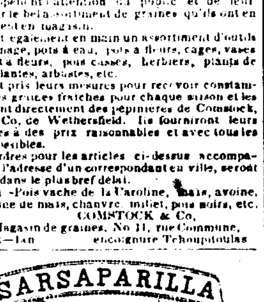

Salsepareille de Sands,

EN QUARTS DE BOUTEILLES,

Pour purifier le sang et pour la guérison

De la scrofule ou mal de roi, maladies causées par le mercure, les rhumatismes, éruptions de la peau, ulcères, maladies de foie, Dyspepsie, Bronchite, la pierre, consomption, fièvres, maladies des femmes, érysipèles, manque d'appétit, bourgeons, boutons, débilité générale &c.

CETTE préparation a subi l'épreuve de plus de 14 ans d'expérience, depuis le moment où elle a été offerte au public. Pendant ce temps de nombreuses contrefaçons ont été imaginées, qui toutes fondaient leur droit à la confiance publique sur les vertus curatives renfermées dans la racine de la salsepareille, dont la renommée et l'usage universel se sont établis à la suite des cures merveilleuses opérées par la présente préparation. Quoique la racine de Salsepareille en forme la base, elle renferme néanmoins d'autres principes curatifs extraits de divers végétaux de grandes vertus, et c'est à la manière particulière et scientifique de combiner ces différens élémens que doit être attribué le succès de la préparation.

DU KENTUCKY.

CURE DE RHUMATISME.

BARDSTOWN, (KY) 10 juillet 1849.

Messieurs Sands,

Messieurs—Il est de mon devoir de vous communiquer les faits relatif aux effets surprenants de votre salsepareille. Ma femme était attaquée d'une inflammation d'estomac d'un caractère sérieux, ses membres et sa personne étaient enflés, elle avait une migraine continuelle, et l'été passé elle fut attaquée d'un rhumatisme inflammatoire. Les secours des médecins les plus renommés ne lui donnèrent qu'un soulagement momentané; en cette situation elle entendit parler des remarquables cures effectuées par l'usage de la salsepareille de Sand. Elle commença à en faire usage, ce qui lui produisit un soulagement instantané, et moins de six bouteilles lui ôtèrent toutes ses inflammations et tous les autres symptômes, et elle fut complètement guérie. Je crois faire un acte de justice en vous faisant connaître ces faits, pensant qu'il est de mon devoir d'engager ceux qui souffrent à faire usage de votre salsepareille qui est supérieure à tout autre médicament. Avec les sentimens d'éternelle gratitude, je demeure votre ami.

SAMUEL P. HARGER.

Lisez ce qui suit de:

Nlle-Orléans, 12 novembre 1849.

MM. Sands—Je prends la liberté de vous envoyer ces quelques lignes, qui pourront être de quelque valeur pour les personnes qui souffrent comme j'ai souffert moi même. J'ai été guéri par votre salsepareille d'une maladie que j'avais depuis plus de six ans. Je certifie avec joie, par le présent, de l'effet merveilleux qu'a produit sur moi votre remède, et j'espère que Dieu vous récompensera du bien que vous avez fait. Une toux chronique me tourmentait jour et nuit, et les attaques répétées de fièvres m'avaient fait croire que je mourrais de la poitrine. Un jour que je souffrais d'une violente attaque de fièvre brulante, un de mes amis m'engagea à faire usage de votre incomparable remède. Mais à vous dire la vérité il ne m'inspirait aucune confiance—Je me décidai cependant à en acheter une bouteille, qui, par sa vertu et par la grâce de Dieu, me rétablit entièrement, et je ne peux que bénir l'auteur de cet excellent médicament.

Avec le plus grand respect, je suis, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

FIRMIN GROUPAR.

Préparée et à vendre en gros et en détail, par A. B. et D. SANDS, droguistes et chimistes, 110, rue Fulton, encoignure Williams, New-York—Ainsi que par la plupart des droguistes des Etats Unis et du Canada. Prix: $1 la bouteille et six bouteilles pour $5. A vendre par

F J DUCLOUX, J H WRIGHT & Co. et L J DUFIANO Jr, à la Nlle-Orléans.

J TUCKER, à Mobile, et A McGRAW, à Natchez. 11juin—1m3fjs.

J. DUCLOUX, Pharmacien,

Rue de la Levée No 7, Troisième Municipalité, vis à vis le marché du port.

TIENT constamment en mains un choix de médicaments frais et bien préparés.

Entr'autres médecines patentées telles que:

Pillules indiennes de Wright.

Pillules de Brandreth.

do de Lee.

do de Santé.

do de Le Roy.

Liniment contre les hémoroïdes.

Opiat Balsamique, guérissant promptement les maladies secrètes.

Poudre anti-cholérique, employée avec beaucoup de succès dans les cas de diarrhées cholériques.

Mixture infaillible contre les fièvres quelles que soient leurs caractères. 14mai

Magasin de grande [illegible] de marchandises françaises—en liquidation.

P. LEVERRIER, [illegible] de Chartres, entre Bienville et Conti, vient de recevoir et offre à vendre à très bas prix 5 caisses chapeaux soie pour hommes et cadets, une caisse casquettes velours soie pour enfans, modes de Paris; gros gants laine vertes, bonnets et berrets laine (fez) couleur, bas et chaussettes laine, noir et blanc, gants fil d'Ecosse, gilets et caleçons coton, tapis descente de lit laine, broderie et balais, brosses blanches et couleurs, soie à coton, avec boucles dorées, presses à copier des lettres avec accessoires, bouteilles de toutes sortes, agrafes en boites rondes et sur cartes, articles de billards, articles de salle d'armes, un très grand assortiment de seines de toutes dimensions pour la pêche et mille autres articles qu'un avis de journal ne permet pas d'énumérer.

Avis aux pêcheurs de profession.

Les pêcheurs qui voudraient utiliser le temps de leur morte saison sont prévenus qu'ils trouveront de l'occupation pour confection de seines en donnant les garanties nécessaires au No 76, rue de Chartres. 1 [illegible]

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS—Le 12 juin 1851—Conseil de la Municipalité No Un—Séance extraordinaire de mercredi, 19 juillet 1848.

Ordonnance concernant les chiens de la Municipalité No Un.

Il est ordonné que tout chien devra être pourvu d'un collier portant le nom de son maître, et devra en outre être muselé pendant les mois d'été, savoir: Chaque année du 1er mai au 1er novembre.

Il est de plus ordonné, qu'il sera légal pour toute personne de tuer, sans toute fois faire usage d'armes à feu, tout chien trouvé dans les limites de la Municipalité No Un, sans collier, à quelque époque que ce soit de l'année, ou sans muselière pendant les mois d'été.

Il est de plus ordonné, que pour chaque chien mort apporté au corps de garde de l'Hôtel de Ville, il sera payé comptant, la somme d'une piastre, sous le contrôle du comité des finances.

Il est de plus ordonné, que le capitaine de la garde devra faire transporter au bateau destiné à faire enlever les ordures de la Municipalité No Un, tout chien mort, aussitôt qu'il aura été apporté au corps de garde.

Il est de plus ordonné, que toutes résolutions, ordonnances, ou parties d'ordonnances contraires aux dispositions de la présente, sont et demeurent abrogées.

(Signé) JH. GENOIS, Recorder

Approuvé le 20 juillet 1848.

(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire

Pour copie conforme,

13 jn L. A. ST-CERAN, Commis

SAVON ITALIEN MEDICINAL DE GOURAUD.

LA langue est impuissante à rendre la dixième partie des propriétés merveilleuses de ce savon. L'approbation publique a établi sa supériorité d'une manière irrévocable au dessus de toute contestation. Son efficacité est reconnue partout pour la guérison des taches de rousseur, du hâle, de la pâleur, des boutons, dartres et ulcères, même les plus invétérées et les plus tenaces, des vers de l'épiderme et des autres maladies de la peau. Outre ces qualités, c'est aussi le meilleur savon à barbe que l'on puisse employer.

La POUDRE SUBTILE de Gouraud, pour faire tomber les poils, sur n'importe quelle partie du corps, se recommande également.

Le Restaurateur de la chevelure ou VRAIE CIRCASSIEN, de Gouraud, est une admirable préparation qui prévient la chute des cheveux en favorise la croissance et donne aux plus rudes le moelleux de la soie.

La Teinture Liquide de Gouraud change sur le champ les cheveux rouges ou gris en cheveux d'un noir lustré ou du plus beau châtain.

Le Rouge Liquide de Gouraud rend aux lèvres et aux joues pâles une admirable teinte vermeille, que le frottement même ne peut enlever.

Le Blanc de Lys, de Gouraud, est sans égal pour les teints âcres, rouges et trop hauts en couleur.

Les préparations du docteur Felix Gouraud ne se trouvent, véritables, que chez son unique agent G FARGUE,

Magasin de nouveautés, No 26, rue St Charles sous le Verandah. 1mai—3m

CROISSEZ ET MULTIPLIEZ! dit l'Ecriture—Les enfans des hommes doivent obéir avec joie à ce commandement. L'élixir procréatif JUNO CORDIAL DU Dr. LARZETTE est prescrit comme un restaurant dans les cas de débilité, impuissance, et toutes les irrégularités de la nature. Il ne promet rien qu'il ne puisse tenir. C'est le grand restaurateur des natures débiles et c'est un remède certain pour les personnes mariées et sans progéniture. Il guérit également les émissions séminales, les débilites, les faiblesses des organes génitaux, les affections nerveuses, Leucorrhée, etc. C'est un remède sans pareil pour les maladies de poitrine, indigestions, faiblesses musculaires, souffrances physiques, il est d'un goût agréable et d'une valeur inqualifiable pour les personnes sans enfans.

ATTENTION—Toute bouteille qui ne porte pas la signature de Judson & Co, New-York, (seul agent américain) est contrefaite.

ATTENTION, LISEZ ET RAPPELEZ-VOUS.

Une contrefaçon du célèbre élixir de JUNON est depuis quelque temps en vente avec le nom de LEVI JUDSON sur l'enveloppe. Le dit Levi Judson est employé dans le magasin de Lucius S. Comstock, que l'on croit être l'instigateur et le vendeur réel de la dite contrefaçon du JUNO CORDIAL.

Rappelez-vous que la contrefaçon porte le nom de LEVI JUDSON sur l'enveloppe et que la véritable est celle de JUDSON & Co,

No 9, John street, New York,

Seul agent pour l'Amérique, établi en 1844

A vendre à la Nouvelle-Orléans par J. WRIGHT & Co, 151 rue Chartres; à la Mobile par le Dr. J. TUCKER et au Natchez par MITCHEL.

10 ma—6m

Tricophère ou Mixture

DU PROFESSEUR A. C. BARRY.

POUR renouveler, fortifier et lustrer la chevelure, la nettoyer complètement, guérir les maladies de la peau, des glandes et muscles et donner un soulagement instantané dans les cas de piqures, brûlures, contusions, foulures, &c. L'expérience a démontré que le Tricophère du Professeur Barry guérit également les maladies de peau, les chevaux et tout le règne animal. Les témoignages suivans, démontreront la valeur de cette préparation, et les résultats obtenus par ceux qui l'ont employée.

NEW-YORK, 22 septembre 1850.

Professeur Barry.—Cher Monsieur.—Depuis seize ans j'étais affligé d'une éruption cutanée à la tête, d'un caractère très grave. J'avais suivi les conseils des médecins les plus éminents et essayé toutes les préparations connues pour les cheveux, et les maladies de peau, le tout sans succès. Un ami me conseilla alors d'employer votre Tricophère; je suivis son conseil, et à mon grand étonnement mes cheveux se fortifièrent, toutes mes peaux mortes disparurent et ma tête est maintenant en parfait état.

Je suis respectueusement,

G. V. M. RAPELYE.

140 Columbia street, Brooklyn

PROF. BARRY—Monsieur—Il y a environ deux ans que je perdais tous mes cheveux, et que ma tête était couverte de peaux mortes. Un de mes amis m'engagea alors à faire usage de votre Tricophère; je suivis son conseil, et à mon grand étonnement mes cheveux se fortifièrent, toutes mes peaux mortes disparurent et ma tête est maintenant en parfait état.

Je suis avec respect, votre obéissant serviteur,

J. S. TREADWELL, 683 Broadway

Si quelques personnes doutent de la véracité de ce qui précède, elles sont priées de passer au bureau du professeur Barry, No 137, Broadway, New-York, ou on leur montrera les lettres originales.

(De l'Argus Militaire et Naval.)

Aucun remède pour la cure des maladies de cheveux et de peau n'a encore joui de la popularité qu'a obtenu le Tricophère ou composé médical du professeur Barry. On en fait un grand usage dans les hautes classes de notre communauté, et on l'emploie de préférence à tout autre remède de ce genre, il donne de la vigueur à la racine des cheveux, les fait croître avec force et détruit les peaux mortes. L'efficacité de cette mixture est incontestable elle prix en sont des plus modérés.

A vendre au No 137, rue Broadway, New York et chez tous les pharmaciens des Etats Unis et du Canada, à 25 cents la grande bouteille.

12juin—3m(j

J. Menard,

181, VIEILLE LEVEE, ENTRE HOPITAL ET QUARTIER,

VIENT de recevoir 15 sacs pois à vaches,—a un grand assortiment de graines pour la saison, telles que: choux gros cabus, bonneuil, gros york, drumhead, cœur de bœuf très gros, vaugirard, milan des vertus, gros milan, milan bœuf, hollande pied court, St Denis, choux navet ou raves, choux navet Routabaga blanc et jaune, choux cavelier, mille têtes mélleux, radis, chicorée, scarolle, carottes, betteraves, navets, persil, céleri plein blanc, concombres long vert, squach nain, giromonde, melons d'eau, cresson, roquette.

Toutes ces graines sont bonnes et de premier choix, à vendre à des prix très modérés. 12 juin

EN débarquement du navire Ontario, venant de Bordeaux:

8 barriques vin rouge St Julien Médoc;

45	do	do	St Seurin de Cadourne;	
36	do	do	St-Estèphe Médoc;	
40	do	do	St-Emilion Médoc;	
300	caisses	do	St-Julien	do;
152	do	do	St Estèphe	do;
185	do	do	St-Laurent	do;
185	do	do	Margaux	do;

1 demi pipe vieille eau de vie;

5 quarts et 5 huitièmes pipes eau de vie, Mre Castillon Je, 1825, et à vendre par

A CARRIERE,

12 jn 25 Vieille Levée

A VENDRE un grand lot de cigares au drawback, consistant en:

240 ¼ boites El Aguila; 200 ¼ do Punctualidad; 200 ¼ do Diana; 200 ¼ do Norma; 450 1/5 do Bayadera; 250 1/5 do Marina; 100 ¼ do Cubana; 200 do Londres India; 100 ¼ do El Ojo de Oro; 130 1/10 do Constancia.

Echantillons en magasins de DUNTZE & IKEN,

12 juin—15f Enc. Royale et Conti.

VIN BLANC—Reçu par le navire Ontario, de Bordeaux,

35½ barriques vin blanc; 12 caisses suc de fraises; 100 ½ boites truffes; 400 ½ et ¼ do patés truffés; 150 ½ boites lait doux; 800 ½ sardines à l'huile; 700 ½ do champignons.

A vendre par DUNTZE & IKEN,

12 juin Enc. Royale et Conti.

EN débarquement du navire Ontario, venant de Bordeaux:

40 barriques vin rouge pour famille;

816 caisses do St. Julien et St. Estèphe;

300 do de 12 bouteilles vides.

A vendre par NUMA LACOSTE,

7juin 147, rue Royale

EN débarquement du navire Ontario, de Bordeaux, 14 quarts de pipes Cognac L Morg, 1834, et à vendre par

A COUTIN & RANSON,

7 jn 14 rue Bienville

AMIDON de la Havane—11 barils, à vendre par B VALLS,

20 mai 37, Commune

AMANDES—10 barils douces sans coque; 100 sacs, à coque dure et 12 caisses amères, à vendre par B VALLS,

20 mai 37 rue Commune

CACAO de Guayaquil—80 sacs, à vendre par B VALLS,

20mai 37, Commune

TABAC A CHIQUER de Lilienthal—15 barils à vendre par B VALLS,

20 mai 37, Commune

GRAINE pour oiseaux—20 barils à vendre par B VALLS,

20 mai 37, rue Commune

VIN DE JEREZ—40 barils, à vendre par B VALLS,

20mai 37, rue Commune

SALSEPAREILLE

Du Docteur S. P. Townsend.

MERVEILLE DU SIECLE.

CE remède, le plus extraordinaire qui soit au monde, est mis en bouteille d'un litre; six fois meilleur marché, plus agréable et supérieur aux autres, effectue la guérison sans vomir, sans purger et sans affaiblir.

REMEDE DE PRINTEMPS ET D'ETE.

La grande supériorité de cette Salsepareille sur toutes les autres, c'est qu'elle donne de la force au corps en même temps qu'elle chasse la maladie. Elle purifie le système tout entier, et renouvelle la masse du sang en même temps qu'elle l'épure. C'est dans cette faculté, que ne possède aucun autre remède, qu'est le grand secret de ses succès merveilleux. Depuis cinq ans, ce remède a opéré, plus de 100,000 cures, dont au moins 15,000 dans des cas réputés incurables, et a sauvé la vie à plus de

5,000 ENFANTS.

DIX MILLE CAS DE DEBILITE ET FAIBLESSE DANS LE SYSTEME NERVEUX.

La Salsepareille du Dr TOWNSEND établit une vigueur permanente dans tout le système, soit qu'il ait été affaibli par l'usage des médecines ou par les excès désordonnés d'une jeunesse passionnée. Ce remède agréable guérit de lassitudes dans les membres, des évanouissements, des prostrations du système nerveux, et enfin de toutes les maladies qui, négligées, conduisent le malade vers cette terrible fin qu'on nomme maladie de poitrine.

MALADIES DE POITRINE GUERIES.

Maladies de Poitrine, Bronchites, Maladies de Foie, Rhumes, Catharres, Toux, Asthme, Crachements de Sang, Aigreurs, Phtysie, Transpiration de Nuit, Expectorations difficiles ou abondantes, Douleurs de Cotés, etc., etc. ont été et peuvent être guéries.

CRACHEMENTS DE SANG.

New-York, 2 avril 1847.

Dr. Townsend:—J'ai la conviction la plus complète que je dois la vie à votre salsepareille. Depuis plusieurs années j'avais une toux que rien n'avait pu guérir, et qui ne faisait qu'empirer tous les jours. Ma condition était devenue déplorable; je crachais le sang, j'avais des transpirations la nuit qui m'affaiblissaient de telle sorte, que je croyais en avoir fini avec la vie. Votre salsepareille dont je viens de faire usage a opéré un changement merveilleux. Je suis maintenant capable de vaquer à mes affaires, les crachements de sang ont cessé, et je ne tousse plus. Veuillez accepter ici l'assurance d'une reconnaissance sans bornes.

Tout à vous,

WM. RUSSELL, 65 rue Ste Catharine.

GRAND REMEDE POUR LES FEMMES.

La Salsepareille de Townsend est un remède efficace contre la phthisie pulmonaire dans ses commencements, la stérilité, la Leucorrhée ou pertes blanches, la suppression des Menstrues, la débilité générale du système, qu'elle résulte d'irrégularité dans les fonctions, de maladie ou d'accident.

Il est curieux d'étudier les effets de ce remède lorsqu'on l'administre pour combattre la faiblesse ou les de alliances habituelles. L'énergie reparait tout à coup, et l'énervation, cause principale de la stérilité, disparaît immédiatement.

On n'attend pas de nous, dans des cas d'une nature aussi délicate, la publication de certificats ou de guérisons obtenues; mais cette réserve seule nous empêche d'en mettre au jour plusieurs centaines. Nous avons connaissance de plusieurs cas où des femmes, privées d'enfans, sont devenues mères après avoir rétabli leur santé par l'usage de quelques bouteilles de Salsepareille.

AUX MERES ET AUX FEMMES MARIEES.

L'Extrait de Salsepareille est presque souverain contre les maladies des femmes, vers cette époque de la vie que l'on appelle *le temps critique*, son emploi peut prévenir l'une ou l'autre des nombreuses maladies qui menacent alors les femmes. Il n'est pas sans exemple qu'il retarde cette époque de plusieurs années. D'un autre côté, pour les jeunes filles, son usage n'est pas moins favorable en ce qu'il donne aux organes plus de vivacité.

REMEDE MERVEILLEUX POUR LES FEMMES ET LES ENFANTS.

Ce remède est l'un des plus sûrs et des plus efficaces qui ait été découvert pour les femmes enceintes. Il donne de la force à la mère et à l'enfant, il prévient les douleurs, augmente et enrichit le lait. Ceux qui ont fait usage, pensent qu'il est indispensable aux femmes en mal d'enfants. Il est extrêmement utile avant et après accouchement; il prévient la constipation, les hémoroïdes, les crampes, les gonflemens de pieds, tristesses, battements de cœur, vomissements, douleurs de dos et des articulations et hémorragies; il régularise les sécrétions, et égalise la circulation du sang. La grande vertu de ce remède, est dans son infaillibilité et sa délicatesse. Avec lui on peut se passer de toute autre médecine. Un peu d'exercice en plein air, et une nourriture légère, sont les seuls auxiliaires nécessaires pour conserver la santé.

BEAUTE ET SANTE.

Le blanc, le cosmétique, les savons alcaliques et autres préparations de ce genre dont les femmes font usage pour la figure, altèrent la beauté du teint et resserrent les pores de la peau et arrêtent la circulation du sang. Ces belles couleurs de la santé particulières aux femmes et aux fleurs, disparaissent par degrés et sont remplacées par un teint livide et maladif. La nature elle-même a un riche et pur coloris extrêmement agréable; sans autre secours, ces teintes rosées de la beauté, qui tout le monde admire, et que personne ne peut expliquer. Cette beauté est un don de la NATURE et non des POUDRES et SAVONS, elle ne peut exister sans un sang riche et pur; une femme sera blanche comme l'albâtre, si elle met du rouge et du cosmétique, et qu'un sang soit épais et impur, elle n'est pas belle. Que son teint soit brun ou jaune; les sang étant pur et actif, dépose ses riches couleurs sur ses joues et donne à ses yeux cette brillante vivacité de la santé, cette femme est fascinante.

OPINION DES MEDECINS.

Le docteur Townsend reçoit journellement des ordres de médecine de toutes les parties de l'Union.

Nous soussignés, médecins de la ville d'Albany certifions que nous avons en beaucoup de cas prescrit l'Extrait du docteur Townsend, et que nous reconnaissons qu'il est une des meilleures préparations de Salsepareille offertes au public.

H. P. PULING, M. D.

J. WILSON, M. D.

R. B. BRIGGS, M. D.

P. E. ELMENDORF, M. D.

Albany, 1er avril 1845.

Encouragés par le grand succès et la vente immense de la salsepareille du Docteur Townsend, une foule d'individus employés par nos communs agents se sont mis à faire de la Salsepareille, des Elixirs des Amers, extraits de Yellow Dock, &c. Ils les mettent généralement dans des bouteilles semblables aux nôtres, et quelques-uns ont volé et copié nos avis. Ce sont des imitations sans valeur qu'il faut éviter avec soin.

RUSES DES CHARLATANS.

Que chacun lise ce qui suit avec attention.

Il y a, dans toutes les villes, une salsepareille décorée du nom de "Salsepareille du docteur Jacob Townsend," que l'on représente comme la véritable, &c. Ceci est faux. Tout en s'exonérant de toute participation à cette fraude, plusieurs des agents respectables qui vendent cette drogue dans notre pays, nous croyons devoir mettre le public en garde contre la ruse et la mauvaise foi des contrefacteurs, qui ne rougissent pas d'en imposer ainsi à la communauté.

Dans le cours des huit dernières années, le docteur Townsend a dépensé plus de $200,000 pour faire annoncer, dans les papiers publics ou autrement, son inestimable remède qui, dans les Etats-Unis et dans la plus grande partie de l'Univers, a acquis une réputation qui a eu pour résultat une vente immense.

Ce fait a excité la cupidité de quelques hommes sans principes et entr'autres, d'un vieillard nommé Jacob Townsend, qui, depuis plusieurs années fait métier de publier des annonces à bas prix; cet individu s'est adressé aux grand nombre de personnes eur offrant l'usage de son nom pour la vente de la Salsepareille du docteur Townsend, et citant pour preuves qu'il y avait d'immenses profits à réaliser les fortes sommes que nous avons dépensées pour frais de publications. Il s'est adressé, entre autres, à M. Charles Watrous, éditeur du *Jamaica Farmer*, qui a méprisé et rejeté son offre. Moins scrupuleux, MM. H. K. Andrews, l'un des anciens propriétaires de l'onguent de McAllister; Ralph Pomeroy, ex-caissier de la banque de Belleville, N. J.), qui n'a jamais racheté ses chiffons; John Skillmann et William Thompson, sous la raison de "Thompson, Skillmann & Co," ont employé cet homme qui les a autorisés à faire usage de son nom, moyennant la modique rétribution hebdomadaire de sept piastres.

AUTRE RUSE.

Nous avons dépensé cinq cents piastres pour faire graver sur acier le portrait du docteur Townsend qui figure sur nos étiquettes, afin de les distinguer des autres et de prévenir toutes méprises.—Aujourd'hui ces hommes font aussi graver sur acier un portrait du vieux docteur Townsend. Que le public soit jugé un acte semblable, et que chacun se souvienne qu'il n'y a de véritable remède que celui qui porte le nom de S. P. Townsend. La vignette gravée sur acier contient le portrait du docteur Townsend, trois figures de femmes et la façade de notre manufacture. La fausse vignette n'a ni les figures de femmes ni la façade de notre manufacture.

Préparé et à vendre par S. P. TOWNSEND M. D., 126, rue Fulton, New-York.—Les personnes qui désireraient se procurer la véritable salsepareille de S. P. Townsend, dont on a tant eu à se louer ici depuis trois ans, devront s'adresser au SEUL AGENT, pour la Nouvelle-Orléans.

J. WRIGHT & CO,

20 sout— 151, rue de Chartres

SARDINES à l'huile—15 caisses de la marque de B Guillou de L'Orient, à vendre par les agents en cette ville.

BRUGUIERE & BROTHERS,

29 mai 9, rue Bienville

ABSYNTHE et kirsch de la marque de Colin & Co., de Pontarlier, à vendre par BRUGUIERE & BROTHERS,

29 mai 9, rue Bienville

TABAC en feuille de la Havane—Un bel assortiment de capes et tripes vrai Vuelta de Abajo, le plus supérieur en ville, en magasin et à vendre par Fco PUIG Y PUIG,

22 mai 20 rue de la Commune

SUCRE de la Havane—611 caisses blanc, jaune et brun, en déchargement de la barque Elisa Maria, à vendre par RAYMOND CARUZAC,

[illegible] 30 Vieille Levée

840,000 Cigares de la Havane de toutes les qualités et des meilleures marques, telles que: Cabanas, Figaro, Partagas, Lord Wellington, Dos Hermanos, Danubio, La Creole, La Arcada, Tres Marias, Madrilena, Ugues, El Sol, Sevillana, Fragancia, &c., en magasin et à vendre par D BORNIO Jr,

29 mai 31, rue Gravier

RIZ de la Caroline—30 boucauts, en débarquement du brick Tartar, à vendre par B VALLS, 37, rue de la Commune

CAFE—100 sacs de la Havane, à vendre par B VALLS,

20mai 37, Commune

VENTES A L'ENCAN.

Vente par catalogue d'eaux de vie françaises, vins, thé, &c.

PAR BERNARD TURPIN, *Encanteur.*

JEUDI 19 juin 1851, à 10 heures, il sera vendu à l'encan, dans les magasins de MM. W F Vredenburgh & Co, No 21, Vieille Levée, pour clore diverses consignations, les marchandises suivantes:

164 demis, quarts et huitièmes de pipes cognac des marques: A Seignette, J Dupuy, A Morin, Louis Le Berton, Le Coq, Jules Laferrière, A Polineaux & Co., &c.

3 pipes genièvre de Hollande de la marque supérieure du Steamboat.

22 caisses Haut Sauterne 1841.

6/2 do vieux vin St Julien.

150 do do do supérieur Lafitte, Margaux.

27 demi barriques vieux vin Marquetu;

60 paniers Champagne en bouteilles et demi-bouteilles, récemment importés.

52 caisses de 3 douzaines chacune, vieux Sherry, mis en bouteilles à Londres.

100 quarteaux vieux vin de Sherry.

Aussi:

14 caisses indigo de Manille.

700 barils clous de Boston assortis.

74 do do forgés de différentes sortes.

55 barils vieux whisky Monnocke, 1844.

400 caisses thé vert et noir de 6 et demi caisse.

5 boucauts rum de la Jamaïque.

93 caisses chandelles.

Conditions, suivant catalogues qui seront prêts la veille de la vente. 16jn

Résidence de famille située dans la Première Municipalité, et esclaves de valeur.

Succession de Madame Veuve Noël Jourdan.

PAR BONNEVAL & BENIT.

Bureau rue Toulouse, No 54.

EN vertu d'un ordre de l'honorable John C Larue, juge de la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 23 mai 1851:

Il sera vendu, à l'encan, le samedi 28 juin 1851, à midi, à la Bourse St-Louis:

Un certain lot de terre situé dans la Première Municipalité, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Remparts, St-Louis et Conti, désigné par le No 2, d'après un plan fait par Depouilly, architecte, en date du 5 de décembre 1845 et déposé en l'étude de L F Maureau, alors notaire en cette ville. Ledit lot de terre mesure (au pied américain) 28 pieds 8 pouces de face à la rue Bourgogne, sur une profondeur de 163 pieds 4 3/8 pouces sur la ligne qui le sépare du lot No. 2 et sur la ligne qui le sépare du lot No 4, il mesure 48 pieds 9 pouces et de 14, s'ouvrant dans le fond, mesure 7 pieds et 5 pouces jusqu'à une autre ligne, et à une autre profondeur, il mesure 54 pieds 7 3/8 pouces jusqu'à la ligne du fond; et sur la ligne du fond, il mesure 30 pieds 8 pouces, ensemble toutes les améliorations qui s'y trouvent. Le tout d'après un plan fait par Armas, architecte et voyer—le dit plan sera exposé à la Bourse St-Louis.

ESCLAVES.

ALLAIN, mulâtre âgé d'environ 18 ans, bon barbier.

MARIA, négresse âgée d'environ 33 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et ses deux enfants:

ANGELE, mulâtresse âgée de 13 ans,

ALPHONSE, mulâtre âgé de 10 ans.

ALINE, mulâtresse âgée d'environ 18 ans, bonne domestique de maison.

ANNETTE, (sa sœur) mulâtresse âgée d'environ 16 ans, domestique de maison.

EDEA, négresse âgée d'environ 36 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

LIDDY, griffe âgée d'environ 27 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

MELITE, négresse âgée d'environ 32 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

TERMES ET CONDITIONS:

Pour la propriété un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois.

Pour les esclaves un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit, le tout en billets portant hypothèque spéciale sur les propriétés vendues et endossés à la satisfaction du curateur. Les billets devront être divisés en coupons à la convenance des héritiers: Dans le cas où les billets ne seraient pas payés à échéance ils porteront intérêt à raison de huit pour cent par an jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant Amedée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

26 mai—28,27,17,26,27,28

Succession de Paul Roux.

PAR BONNEVAL & BENIT.

Bureau No 54, rue Toulouse.

EN vertu d'un ordre de l'honorable John C. Larue, juge de la Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 29 mai 1851,

Il sera vendu à l'encan, le mardi, 1er juillet 1851, à midi, à la Bourse St Louis, pour le compte de ladite succession—

Un certain lot de terre situé au faubourg Tremé de cette ville, rue St-Claude, entre les rues St Philippe et Ursulines, mesurant au pied français, 32 pieds de face à la rue St Claude sur 80 pieds de profondeur, entre les rues St-Philippe et Ursulines, borné d'un côté par la propriété appartenant ou ayant appartenu à M. Latresche et de l'autre côté par la propriété appartenant ou ayant appartenu à M. Jean Pierre Dupré. Ce lot de terre fait partie du terrain No 32, d'après un plan fait par Tréne, alors voyer de la ville, en date du 13 juin 1810, lequel est déposé en l'étude de Michel de Armas, alors notaire public en cette ville.

Un lot de terre situé au faubourg Washington, désigné par le numéro 34, d'après un plan fait par Depouilly, architecte, en date du 29 septembre 1836 et déposé en l'étude de Théo. Seghers alors notaire public en cette ville. Le terrain mesure au pied américain, 28 pieds 3 pouces de face à la Promenade Lafayette sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces entre les rues Gentis et Celestine.

Termes et conditions—Pour la propriété située rue et Claude—Un quart comptant et la balance à un an de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la propriété et 8 pour cent d'intérêt: par an en cas de non-paiement à maturité, jusqu'à parfait paiement.

Pour le terrain au faubourg Washington—COMPTANT.

Les actes de vente pardevant Joseph Lisbony, notaire public, aux frais des acquéreurs.

30 mai—30, jn 17, 28, 30 jt 1

Succession de Sanite River veuve de Armant Morin.

PAR BONNEVAL & BENIT.

Bureau No 54, rue Toulouse.

EN vertu d'un ordre de l'honorable J. N. Lea, juge de la 2ode Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 3 de juin 1851, il sera vendu à l'encan le mardi 8 juillet 1851, à midi, à la Bourse St Louis, pour le compte de ladite succession et pour opérer un partage, la propriété et les esclaves ci après décrits.

UN certain lot de TERRE, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, formant l'encoignure des rues St Louis et Vilère (faubourg Tremé), mesurant, mesure américaine, 25 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue St Louis, sur une profondeur de 100 pieds et face à la rue Vilère, d'après un plan fait par Charles A. de Armas, architecte; lequel plan sera exposé à la Bourse St Louis.

ESCLAVES.

KEALY, négresse âgée d'environ 47 ans.

MATHILDA, négresse âgée d'environ 34 ans, avec ses 2 enfans.

KATY ou Catharine, mulâtresse âgée d'environ 16 ans.

LOUISA, négresse âgée de 13 ans.

AMYA, négresse âgée d'environ 47 ans.

Termes et conditions:

Pour les esclaves: sept huitièmes comptant et l'autre huitième 1/3 comptant, un tiers à 6 mois et l'autre tiers à 12 mois de crédit.

Pour la propriété foncière, sept huitièmes payables comme suit: un quart comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit, et pour l'autre huitième, moitié à 12 mois et moitié à 24 mois de crédit.

Tous les billets devront être en losses à satisfaction et portant hypothèque sur les propriétés vendues et 8 pour cent d'intérêt par an en cas de non paiement à maturité jusqu'à paiement final. Les billets devront être divisés par coupons.

Les actes de vente pardevant M. Theo. Guyol, notaire public aux frais des acquéreurs.

7 juin—17, juillet 7 et 8

Vente de la succession de Albert C. Ainsworth.

PAR J P PHILIPPS.

EN vertu d'un ordre de l'honorable 4me Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu le lundi 23 courant, à 10 heures du matin, à la résidence de feu Albert C. Ainsworth, rue Julia, No. 169, entre St-Charles et Carondelet:

Les MEUBLES de la maison.—Et à 10 heures P. M. en face l'Arcade Banks:

Un CHEVAL de selle et de train; un buggy neuf avec harnais, ainsi qu'un vieux bugey sans harnais.

Le mardi 15 juillet, à midi, à l'Arcade Banks, les esclaves suivants, appartenant à la dite succession, savoir:

Charlotte, âgée d'environ 28 ans, cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison, avec ses enfant, Marguerite, âgée de 5 ou 6 ans. Rose, âgée de 30 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Les actes de vente devant Wm Shannon, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Conditions—Comptant. 12jn—12,17,23

HOTEL WASHINGTON.

Extrémité du rail-road Pontchartrain.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis qu'il a pris à bail le magnifique établissement connu sous le nom de: HOTEL WASHINGTON. Il y a fait faire d'immenses réparations et des embellissemens sans nombre. La bâtiment, remis entièrement à neuf, offre aujourd'hui à ses visiteurs les plus grandes commodités. Des salles spacieuses, aérées, une large galerie ayant une vue sur le lac, un jardin en pleine culture, une table où rien ne manque, une cave des mieux assorties, un service des plus actifs, voilà ce que l'on trouvera dans le nouveau restaurant.

Au restaurant est adjoint une barre fournie des liqueurs de premier choix, et servie par les meilleurs faiseurs de la Nouvelle-Orléans.

Le soussigné, pour obtenir le patronage du public, ne lui demande qu'une seule chose: Une première visite. Il est sûr de tenir toutes ses promesses.

22 mars—3 m BERTRAND COMBE.

EN débarquement du navire Ontario, arrivé de Bordeaux:

56 barriques vin rouge Montferrant;

50 barils vin blanc Haut Sauterne, à vendre par J N CURIEN,

7ja 28, rue Dumaine

AMIDON—50 barils amidon, de la Havane, en débarquement du P. Boulé, à vendre par S DE VISSER & Co,

3 juin 26 Vieille Levée

CIGARES Cabargas, Ravel, El Sol et autres marques, en débarquement du brick [illegible] Boulé, à vendre par S DE VISSER & CO.,

3 juin 26, Vieille Levée.

BOUCHONS DE LIEGE—Gros, minces et pointus, très bons et bon marché, en magasin et à vendre par Fco PUIG Y PUIG,

22 mai 20 rue de la Commune

VENTES DE CE JOUR.

[illegible] *d'une résidence d'été à Mandeville.*

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

[illegible] 17 juin 1851, à midi, à la Bourse St Louis:

Un lot de terre dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Marigny, Girard et Jefferson, mesurant 60 pieds de face à la rue Claiborne, sur 150 pieds de profondeur; ensemble une maison de deux appartements, galerie devant et derrière, deux cabinets, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—$207 payable le 9 novembre 1851, et la balance comptant. 16 juin

VENTE PAR CATALOGUE, de 250 colis et lots de Marchandises sèches d'importation française, [illegible]

PAR J. A. BEARD & Co.

MARDI 17 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu sans réserve, au magasin de M. J. Lemoine, rue de Chartres, No 47, au premier:

250 COLIS ET LOTS DE MARCHANDISES SECHES d'importation récente, telles que Ginghams, mérinos, coutils, mousselines blanches, et couleur, foulards soie, grenadines, toiles de Nord, soieries, Mouchoirs batiste et madras, cravates, rubans, ombrelles, parapluies, éventails, gants, passementerie, parfumeries, agrafes, boutons &c &c.

Conditions:—Pour toute somme au dessus de $600 à 4 mois de crédit en billets à satisfaction.

Les catalogues seront prêts et la marchandise pourra être examinée le lundi 16 courant.

12juin

Porto, Madère, Vin de Xérès.

PAR BERNARD TURPIN, ENCANTEUR

MARDI, 17 juin 1851, à 10 1/2 heures, il sera vendu à l'encan, au magasin No 20, rue Vieille Levée pour clore une consignation:

376 quarts Crown Port,

76 do vin de Madère,

120 huitièmes do

119 quarts vin de Xérès,

12 huitièmes do

10 pipes do

46 quarts do

24 huitièmes do

Tous ces vins sont d'importation directe et sous les clefs de la douane.

Conditions libérales à la vente. 12 jn

Succession de Mme Marie Rosa Dupas.

PAR BONNEVAL & BENIT,

Bureau No 54, rue Toulouse.

EN vertu d'un ordre de l'honorable John C. Larue, juge de la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 13 mai 1851, il sera vendu à l'encan, le mardi 17 juin 1851, à midi, à la Bourse St Louis, pour le compte de ladite succession—

Un certain lot de terre situé dans la première municipalité, formant l'encoignure est des rues Dumaine et Bourgogne, mesurant (au pied français), 40 pieds de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de 64 pieds en face à la rue Bourgogne; ensemble les améliorations en briques qui s'y trouvent, le tout d'après un plan qui sera exposé à la Bourse St Louis.

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un billet de $2,000 dû le 9 octobre 1851 et pour la balance 1/4 comptant, 1/4 à 6 mois, 1/4 à 12 mois et 1/4 à 18 mois en billets endossés à satisfaction portant hypothèque sur la propriété et intérêt à raison de 8 pour cent par an, en cas de non paiement à échéance.

L'acte de vente pardevant A. Chiapella, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

15 mai—24, et 3, 16,17

Succession de Thomas McGrath.

PAR J. A. BEARD & MAY.

IL sera vendu à l'encan le mardi, 17 juin, à midi, à l'Arcade Banks, par ordre de l'honorable J. C. Larue, juge de la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 9 mai 1851, les biens-fonds ci après décrits, appartenant à la succession du dit Thomas McGrath, savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Bons Enfants, Morales, Mandeville et Marigny, Troisième Municipalité. Le dit lot mesure 34 pieds 6 pouces face à la rue Morales, sur une profondeur de 120 pieds 7 pouces 2 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison double, en bois, ayant quatre chambres, écurie pour quatre chevaux, chambre à coucher, citerne, etc, dans le fond; les banquettes sont faites. Cette propriété fait face au railroad du Mexique.

2o—Un certain lot de terre situé à Jefferson City ou Bouligny, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Laven, Berlin et Milan, et mesurant 30 pieds face à la rue Jersey, sur 155 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur.

Conditions—Moitié comptant et le reste à six mois de crédit, en billets portant hypothèque sur la propriété et 5 pour cent d'intérêt.

Actes de vente pardevant G. Lugenbuhl, notaire public, aux frais des acquéreurs.

12 mai—12,24,6,17

VENTES A L'ENCAN.

Rubans Satin et Marchandises Sèches.

PAR J. B. BLACHE & Co.

MERCREDI 18 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur magasin d'encan, rue de Chartres, No 77:

2,800 pièces rubans satin assortis de 1 1/2 à 9.

Un assortiment de marchandises sèches.

17 ju.a

PAR J. L. TAYLOR & CO.

JEUDI 19 courant, à 10 heures il sera vendu à leur salle de vente, No 51, rue de Chartres un assortiment de chemises blanches et en couleur, bleu en et de à carreaux dite [illegible] des chemises de dessous et caleçons, &c.

Aussi—110 beignes [illegible]

Une glace française, de 40 pouces sur 56

17 juin

Tabac—Tabac.

PAR MORPHY & NEVIUS.

VENDREDI 20 courant, à 11 heures, il sera vendu au No 95, rue Gravier, pour clore diverses consignations:

456 caisses de TABAC, de différentes marques, savoir

25	caisses Davis, liv.		20	barils Turner,	5 liv.
25½	do	Goodwyn"	17	do	Huguenot "
20	barils	Meads "	53	do	Wingfield "
8	do	Duncan "	52	do	Gwyn "
24	do	Meads 5	30	do	Curtis Lane "
30	do	Moore, 5	10	do	Boomer "
20	do	Marshall,	10	do	Randolph "
100	do	Stewart liv.	20	do	Gergheran "

Conditions—$100 et au-dessous, comptant, de 200 à $400, à 60 jours, de 400 à $800, à 4 mois, et au dessus de $800, à 6 mois, en billets à satisfaction.

17juin

Grande vente de Propriétés.

PAR BONNEVAL & BENIT,

Bureau No 54, rue Toulouse,

Vente par ordre de l'Asile de Mme pour les orphelins indigens, et pour le compte des premiers acquéreurs.

EN vertu d'une résolution adoptée par la dite institution le 9 juin 1851, il sera vendu, le 28 juin courant, [illegible] à la Bourse St-Louis, aux risques et périls [illegible] premiers acquéreurs qui n'ont pas rempli les conditions de la vente à eux faites le 9 septembre 1850 et avant,—certains lots ou carrés de terre situés à Milneburg, dans les îlets Nos 10, 19, 34, 37, 39, 40, 44, 61, 62, 65, 66, 69, 70, 71, 91, 92, 93, 96, 98, 99, 100, 102 et autres, d'après un plan qui sera exposé le jour de la vente.

Conditions—Un huitième comptant, la balance à 1, 2, 3, 4 et 5 ans de crédit sans endossement.

Et avant la vente—Il sera positivement vendu deux lots de terre dans l'îlet borné par les rues Claude, Treme, Quartier et Chemin du Bayou, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue du Quartier, sur environ 78 pieds de profondeur, comme il appert d'après le plan, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit sans endossement.

Les actes de vente par devant A. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs.

17 juin—3, en10j

Vente importante.

IL sera vendu jeudi 19 courant, à 10 heures A. M., sur l'habitation de R. C. Nichols, dans la paroisse St-Jacques, 101 esclaves appartenant à la dite habitation, parmi lesquels se trouvent des esclaves de valeur, connaissants parfaitement la culture de la canne; il y a un bon forgeron et ingénieur, des tonneliers, charpentiers, sucriers, maçons capables de monter les chaudières, etc.

Tous ces esclaves à l'exception d'un très petit nombre, sont créoles ou sont venus très jeunes dans ce pays.

Conditions—Comptant — Mais l'acheteur aura le privilège de prolonger le paiement d'un à cinq ans en payant un intérêt de huit pour cent par an.

J. B. ORY.

Paroisse St-Jacques, 7 juin 1851 11 juin

Vente pour cause de départ.

PAR P. E. TRICOU.

MERCREDI 18 juin 1851, il sera vendu, à onze heures du matin, rue de Chartres, No 49, entre les rues Bienville et Douane:

Un beau lot de meubles meublans, pendules, glaces, tapis, vaisselle, batterie de cuisine, &c.

Aussi—Une voiture à quatre places, avec un cheval, et un cheval de selle.

Conditions—Comptant. 14 juin

585,000 Cigarres de la Havane.

PAR MORPHY & NEVIUS.

IL sera vendu à l'encan le mercredi 18 du courant, à 10 heures du matin:

585,000 Cigares de la Havane, des meilleures marques et qualités, choisies dans les manufactures les plus renommées de la Havane, pour D. BORNIO Jr., No 34, rue Gravier, ou la vente aura lieu.

Les cigares et les catalogues pourront être examinés lundi, le 16 courant, chez les importeurs susmentionnés.

Sur les catalogues on trouvera la description des marques, qualités et quantités, ainsi que les conditions de la vente qui seront très libérales. 11jn

ASSURANCE MUTUELLE DU CRESCENT.

CONFORMEMENT à sa charte la Compagnie présente l'état suivant:

Montant des primes sur les polices émises pendant l'année finissant le 12 juillet 1850.

Prime sur les incendies	$ 83,891 34	
Do do risques de mer	106,473 21	
Do do fleuves	129,657 79	320,022 34
Moins les primes remboursées	8,751 85	
Do do sur les assurances non terminées	60,547 91	69,299 76
Primes gagnées pendant l'année		$250,722 58

Payé pendant la même période pour les pertes:

Sur les incendies	$ 28,409 08
Sur les risques de mer	70,319 67
Do do fleuves	48,308 07
	$147,036 82

Montant des contre-assurances et dépenses, moins les intérêts et escomptes, &c	$9,982 32	157,019 14
Profits à partager		$93,703 44

La Compagnie rapporte en outre, qu'elle avait le 12 juillet, fin de l'année fiscale, l'actif suivant:

En bons et hypothèques sur des biens-fonds libres, dans les paroisses d'Orléans et Jefferson valant le double des sommes prêtées dessus	$ 32,800 00
Billets à recevoir	260,129 31
Dûs sur primes et en recouvrement	7,723 40
En caisse	58,950 41
Actif	$359,602 96

Les directeurs ont déclaré ce jour un dividende *de trente-trois et un tiers* pour cent sur les primes de l'année dernière, payable en *scrip* à dater du second lundi d'août prochain.

La Compagnie informe également qu'elle a commencé à prendre des ASSURANCES SUR LA VIE et qu'elle continuera à assurer,

LA VIE, L'INCENDIE, ET LES RISQUES DE MER ET DES FLEUVES.

Elle offre à la communauté tous les avantages d'une institution appartenant à la Nouvelle-Orléans; les bénéfices sont investis dans son sein et les garanties sont représentées par un capital de TROIS CENT SOIXANTE MILLE PIASTRES.

THOMAS A. ADAMS, Président.

MOSES GREENWOOD, Vice-Président.

CHARLES J. MANSONI, Secrétaire.

Samuel Bell,	H. M. Wright,
Glendy Burke,	J. W. Zacharie,
Moses Greenwood,	Cornelius Fellowes,
J. A. Barelli,	C. T. Buddecke,
Wm P. Converse,	W. B. McCutchon,
David Hadden,	Louis DeSaulles,
John D. Bein,	C. A. Barrière,
J. W. Stanton,	O. L. Dabelsteen,
Nathan Jarvis,	F. Puig y Puig,
George Jonas,	Z. Taylor,
P. Simms,	Wm Burgess,
J. P. C. Vies,	D. C. Randlett,
John M. Bell,	J. Riflard,
R. J. Walsh,	C. R. Wright,
G. S. Hawkins,	John O. Woodruff,
R. B. Summer,	F. Y Carlile.

VIN BLANC—50 barils vin blanc Haut Sauterne;

30	do	do	do	Haut Barsac;
30	do	do vieux	do	St [illegible] Ch Bremme;
20	caisses	do		do do;
150	do	do vin blanc [illegible]		à vendre par

PAUL [illegible] FILS & Co,

9 juin 27 rue St Louis

DAMEJEANNES—300 Damejeannes de 3 gallons, 200 de 2 do, 200 do de 1, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co,

9 juin 27 rue St Louis

VENTES DE CE JOUR.

PAR SYKES, [illegible] & Co.

AUJOURD'HUI mardi, 17 courant, à 10 heures, il sera vendu sur la Levée, en face de la rue Lafayette, pour l'inspection des gardiens du port et pour compte de qui il appartiendra:

[illegible] barils FARINE, légèrement endommagés, en débarquement du steamer Grand Turk.

Conditions—Comptant. 17ja

PAR VINCENT & Co.,

J. E. Tournet, Encanteur.

AUJOURD'HUI mardi, à 10 heures, il sera vendu cinquante caisses de BOTTES et SOULIERS.

Aussi—Quarante caisses MARCHANDISES SECHES, telles que toile à drap blanchi, mérinos, baréges, mousseline suisse, cotonnade, toile, ginghams, rubans, coutil fil blanc et en couleur, &c.

17juin

Propriétés et esclaves.

Succession de Daniel Dana.

PAR J. A. BEARD & MAY.

MARDI, 17 juin, à midi, il sera vendu à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de cause de l'honorable J N Lea, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans daté du 3 mai 1851, les propriétés et esclaves ci-après désignés, appartenant à la succession de feu Daniel Dana, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le faubourg Delord, dans la municipalité No 2 de cette ville et désigné par le numéro 25, d'après un plan tiré par C F Zimpel le 6 avril 1835. Le dit lot mesure 25 pieds de face à la Promenade Triton, entre les rues Baronne et Philippa, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2o—Une certaine portion de terre faisant partie d'un lot désigné par la lettre A, sur un plan déposé dans l'étude de Felix de Armas, ex-notaire, le 17 avril 1837. La dite portion de terre mesure 20 pieds sur la ligne de division qui la sépare de la propriété de M Wire, s'étendant sur toute la longueur de la ligne qui la sépare de la propriété de Madame Dana, sur toute la longueur de la ligne qui la sépare de la propriété désignée sous le nom de Charperaux et de la dite ligne, sur la largeur à une distance de 20 pieds de la ligne du dit Charperaux.

ESCLAVES.

Jerry, âgé d'environ 31 ans, bon manœuvre de fonderie.

Jim, 40 ans, bon souffleur, charron et forgeron.

Therese, 20 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, et son garçon Billy, âgé de 3 ans et demi.

Betzi, 30 ans, excellente cuisinière française et américaine, et Tillah, son enfant, âgée de 12 ans, bonne domestique de maison.

Kezziah, 46 ans, bonne cuisinière française et américaine, blanchisseuse et repasseuse.

Mary, 40 ans, vicieuse, et son enfant Robert âgé de 7 ans.

Margaret, 19 ans, domestique de maison.

George, 10 ans, intelligent et manœuvre.

Sylvia, 26 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente:—Pour les propriétés un tiers comptant; la balance à 3 et 6 mois en billets garantis par une hypothèque sur la propriété, et en cas de non paiement des dits billets ils porteront intérêt à 8 pour cent par an. Pour les esclaves comptant. Aucun d'eux ne sera délivré avant que les conditions de la vente ne soient remplies.

13 mai

Belle résidence d'été à Mandeville

Clémence Lafargue, femme de E. Desrommes vs. Stanislas St. Cyr, exécuteur testamentaire et autres, pour effectuer un partage.—No 4271.

Succession de Veuve A. Lafargue

PAR S. GUINAULT, Encanteur.

IL sera vendu mardi 17 juin 1851, à midi à la Bourse de la Cité, rue St Louis—En vertu d'un jugement rendu par l'honorable J N Lea, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, le 3 avril et signé le 7 avril 1851, et en vertu d'un ordre de la même cour en date du 13 mai 1851:

La propriété ci après décrite, savoir Un certain lot de terre situé dans la ville de Mandeville (paroisse St Tammany), en cet Etat, et désigné par le No 6 de l'îlet No 2, d'après le plan de la dite ville, et compris entre les rues du Lac, Claiborne, Girard et Cours Marigny. Le dit lot mesurant 62 1/2 pieds de face à la rue du Lac, sur 235 pieds de profondeur, mesure française, attenant d'un côté au lot No 5, appartenant à Emile Wiltz et de l'autre côté au lot No 7, appartenant à Louis Coquillon—Ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construites, consistant en une maison de résidence, cuisine et dépendances, ainsi que la maison de bain construite en face, sur le Lac, appartenant à la susdite propriété.

Conditions—Un ⅓ comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement, et pour la balance porteront 8 pour cent d'intérêt en cas de non paiement à échéance. [illegible]—15, [illegible]—7, 17 [illegible]

Acte de vente pardevant A Boudousquié, notaire

VENTES A L'ENCAN.

Vente pour cause de départ.

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le mardi 24 juin 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, les domestiques à talens et bons sujets, dont les noms suivent, appartenant à Mme Vve G M Plicque, savoir:

1o—REINE, négresse âgée de 35 ans, bonne cuisinière et bonne blanchisseuse.

2o—CECILE, fille de Reine, négresse âgée de 16 ans, un peu couturière, femme de chambre et gardienne d'enfants.

3—RACHEL, négresse âgée de 50 ans, cuisinière et blanchisseuse.

4o—ISAAC, fils de Rachel, nègre âgé de 1[illegible] ans, maître d'hôtel et bon domestique.

5o—JANE, [illegible] Mary, [illegible] mulâtresse âgée de 7 ans.

[illegible]—CAROLINE, fille de Jane, âgée de 16 ans, blanchisseuse, repasseuse, gardienne d'enfants et bon domestique.

Conditions—comptant.

Les actes de vente pardevant A. Mazureau, notaire, aux frais des acquéreurs. 17jn

Aux entrepreneurs, vitriers, &c. &c. glaces françaises pour vitrières portes, fenêtres, &c.

PAR N. VIGNIE, *encanteur.*

JEUDI, 19 juin, à dix heures du matin, il sera vendu, rue Royale, No 1[illegible], près la rue Conti, 100 glaces françaises [illegible] de 1 1/2 [illegible] directement de la [illegible]

[illegible] 12 juin

Succession de Pedro Filion.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu, en vente publique, samedi 19 juillet 1851, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la dite succession:

ELIZABETH, négresse, âgée d'environ 23 ans, ensemble ses deux enfans-jumeaux, Joe alias General Taylor, Louis alias Major Bass, âgé de 3 ans et demi.

DOROTHEE, négresse, âgée d'environ 52 ans.

L'acte de vente par devant Charles Cuvellier, notaire public.

Conditions—Comptant. 14 juin—4

Pompes.—Appareils pour les Bains et les Cuisines.

JOHN McCARTY, plombier, No 134 rue du Camp, Nlle-Orléans, vient de recevoir un grand assortiment de robinets en cuivre de différentes grandeurs; pompes de force, pompes à bière, etc, etc; ustensiles de cuisines, tubes à bains, installations de bains à douches. Réparations et posage de tuyaux de plomb, ainsi que toute autre espèce d'ouvrage dans sa ligne; réparations pour navires et bateaux à vapeur faites en peu de temps, tous les ordres seront remplis dans le plus bref délai à des PRIX MODERES. 28m

ALEXIS & FABRE, Pharmaciens, successeurs de P. A. BERTRAND encoignure Royale et Bienville, font savoir aux consommateurs qu'ils ont repris la fabrication des eaux minérales artificielles.

Ils ont constamment dans la pharmacie, par bouteilles et demi bouteilles, les eaux de seltz, sedlitz vichy, etc, etc.

La limonade purgative au citrate de magnésie, sera toujours préparée avec la plus grande attention afin de ne pas manquer le double but que l'on est en droit d'attendre de ce médicament, utilité et agrément.

Les commandes pour la ville et la campagne seront exécutées avec soins et diligences. 15jv

LE CELEBRE

BITTER OXYGENE

SANS ALCOOL,

Est un remède infaillible contre

LA DYSPEPSIE

DANS TOUTES SES FORMES,

TELLES que douleurs à l'estomac, aigreurs, constipations, acidité de l'estomac, maux de tête, perte d'appétit, hémorroïdes, transpirations de nuit, asthme ou phtisie, vents à l'estomac, [illegible] ladies de nerfs, froids aux extrémités, faiblesses dans les membres, et toutes les débilités en général.

Ce bitters est le meilleur tonique connu pour prévenir ou guérir les fièvres en frisson.

Il n'y a point de médecine qui ait été plus approuvée que ce bitters. Des témoignages venant de personnes de la plus haute respectabilité ont été accordés pour prouver son efficacité, et des médecins en réputation en font usage. On peut se référer aux pamphlets qui ont été publiés et dans lesquels sont donnés les noms de membres du Congrès et d'autres personnes bien connues du public, qui attestent en faveur de ce [illegible].

Les personnes qui désireraient obtenir plus d'informations, peuvent s'adresser aux agents, et se convaincre par elles-mêmes, en prenant connaissance des lettres et certificats de personnes respectables.

Dr. GEORGE B. GREEN, propriétaire, Windsor Vt.

Prix de la bouteille—$1; 6 bout. $5.

A vendre à la Nouvelle-Orléans chez

J. Wright et Co

151, RUE CHARTRES.

ATTENTION.—Chaque bouteille du VERITABLE BITTER OXIGENE est couverte d'une enveloppe imprimée en anglais, français et espagnol, avec la signature du propriétaire Geo. B. GREEN, sur trois côtés et une étiquette gravée sur le haut de la bouteille, avec la signature de *Reed, Bates et Austin* seuls agents généraux. 9 juin—1[illegible]

NOUVEAU SYSTEME DE VIDANGES A LA POMPE,

AVEC DESINFECTION.

THIMAILLE, Entrepreneur,

OFFICE PASSAGE DE LA BOURSE, No. 9, ENTRE ST-LOUIS ET CONTI.

N. B.—Ne pas confondre son système avec celui d'un entrepreneur, qui [illegible] par le moyen d'une pompe...., tandis qu'il ne [illegible] simplement d'une charrette à nègre [illegible] de la désinfection que l'odeur ou que [illegible] tout ce qu'il a emporté du service du sieur Thimaille.

CAFE—[illegible] sacs de la Havane, prime vert, à vendre par LABORDE & XIQUES,

13 juin 3, Front Levee

POUR NEW-YORK via LA HAVANE.—Le magnifique steamship, à double machine, GEORGIA, du port de 3000 tonneaux, capitaine D D Porter, de la marine des Etats-Unis, partira du chantier de la Place d'Armes avec la malle et des passagers, samedi 21 juin, à 8 heures précises du matin.

Prix du Passage:

Pour New-York—1re chambre	$ 50
—— Hommes avant	40
—— Entrepont (nourri)	25
Pour la Havane—1re chambre	40
—— Hommes, avant	30
—— Entrepont (nourri)	25

Les passagers pour la Havane devront se munir de passeports du consul espagnol.

Chaque steamship de cette compagnie a un chirurgien à bord. On prendra seulement des espèces comme fret pour la Havane.

Nul connaissement ne sera signé après le départ du steamer.

Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la Compagnie de la malle des Etats-Unis, 95, rue des Magasins.

15 juin J R JENNINGS, Agent

POUR NEW-YORK.

Ligne de steamers entre New-York et la Nouvelle-Orléans.—Les steamers neufs, élégans et à double machine, OHIO, (1000 tonneaux), capitaine T. S. Budd, et WINFIELD SCOTT, (2000 tonneaux), capitaine Keeney Couillard, composant cette ligne, partiront de New-York et de la Nouvelle Orléans, le 1er et le 15 de chaque mois à trois heures P. M. de New-York et à 9 h. A. M. de la Nouvelle Orléans excepté quand les dates fixées tomberont un dimanche, dans ce cas les steamers partiront le lundi.

Ces steamers devront partir comme suit:

De la Nouvelle-Orléans.

LE WINFIELD SCOTT, le jeudi 15 mai.

L'UNION, le lundi 2 juin.

De New-York.

L'UNION, le jeudi 15 mai.

LE WINFIELD SCOTT, le lundi 2 juin.

Ces steamers ont été construits avec le plus grand soin et rien n'a été épargné pour leur donner la solidité, la vitesse et le comfort.

Pour fret ou passage pour le Winfield Scott s'adresser à DAVIS, BROOKS & Co, New York.

Pour le steamer Union, à SPOFFORD, TILESTON & Co, New York

A la Nouvelle-Orléans, chez

2 avril BABCOCK & FENNELL, 30 Commune

GALVESTON, BRAZOS, &c.

Pour Galveston (Texas.

Le magnifique steamship fin marcheur PAMPERO, capt Weir, partira de son wharf, en face la rue Girod, pour le port ci-dessus le jeudi, 19 courant, à 9 heures du matin. Le PAMPERO a de magnifiques emménagements, et rien n'a été négligé par les officiers et agents pour offrir aux passagers tout le confort désirable. Le steamer cessera à prendre du fret mardi matin, 17 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à ARMSTRONG HARRIS & Co,

16 ja 108, rue des Magasins

Deux voyages par semaine.

Pour la Balize, Passe du Sud-Ouest, Forts et ports intermédiaires, le vapeur G. T. DOSWELL, Capitaine A. Lanoux partira tous les samedis à 10 heures du matin et sera de retour en ville les lundi soir.

Pour le Canal Rappelet—Le Doswell partira tous les mercredis, à 10 heures du matin et sera de retour en ville le jeudi soir.

Le Doswell ayant été acheté à cet effet continuera cette navigation pendant toute la saison. S'adresser, à bord, au pied de la rue St Louis, ou à MINISTER & ANDERSON, [illegible] BRANDT [illegible]

4nov [illegible] Levée

Pour Marseille—Le [illegible] New-York, fin voilier MEDIATEUR, capitaine P B Bonens, ayant tout son chargement engagé partira incessamment. Pour passage, ayant de beaux emménagements, ainsi qu'un bon rouf, [illegible] pouvant contenir 20 passagers d'entrepont. Pour passage, s'adresser à bord ou à JOHN O WOODRUFF & Co,

14 ja 108 rue des Magasins ou à T C JENKINS, 67 Commune

Pour Liverpool — Le navire fin voilier JOHN HANCOCK, cap. Levensaler, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira bientôt. Pour balance le fret, s'adresser à H V BAXTER

79, rue de la Commune

Pour passage, ayant de bonnes accommodations à la cabine et à l'entrepont, s'adresser à bord au [illegible] Seconde Municipalité.

POUR MARSEILLE. Le [illegible] brick **Luiziana** [illegible] fret de 700 balles de coton, prendra [illegible] des ports ci-dessus.

S'adresser à DOMINIQUE LANATA

6juin 9 et 10, rue Jefferson

POUR LA HAVANE.—Le brick P. BOULE, avantageusement connu sous tous les rapports, capt. M. Smith, ayant une partie de son fret engagé, partira incessamment. Pour la balance du fret ou passage et ayant de beaux emménagements, s'adresser à S DE VISSER & CO,

2 juin 26 Vieille Levée

POUR SAN-FRANCISCO

Ligne régulière de la Californie.

Le [illegible] SALEM [illegible] ayant [illegible] chargement [illegible]

[illegible]

Pour fret ou passage [illegible] RECCOMB & NICKOLES

24 av [illegible]

POUR LIVERPOOL.—Le [illegible] nouveau et fin voilier SALLIE FEARN capt. Che Owen, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira bientôt. Pour balance de fret s'adresser à H V BAXTER, 79 Commune

Pour passage, ayant de bonnes accommodations à la cabine ainsi qu'à l'entrepont, s'adresser à bord au capitaine, poteau 33, 2e Municipalité 13 mai

POUR NEW YORK

Ligne Stanton.

PAQUEBOTS POUR LA NLLE-ORLEANS ET NEW YORK.

LA ligne est composée des navires suivants: Navire St Charles, capt. [illegible]

"	Hero,	"	[illegible]
"	Huron,	"	[illegible]
"	Craig,	"	[illegible]
"	John G. Coster,	"	[illegible]
"	Columbo,	"	C [illegible]
"	Bay State,	"	L. V. Simmons

Ces paquebots sont tous de première classe et tirent très peu d'eau. Ils remorquent tant et descendent le fleuve, et partiront aussitôt qu'ils l'auront annoncé. Les cabines de ces navires ont de beaux emménagemens et sont commandés par des capitaines d'une grande expérience dans cette navigation. Rien ne sera négligé pour l'accommodation des chargeurs ainsi que pour le bien-être et le comfort des passagers.

Pour fret ou passage, s'adresser à J. N. STANTON & Co,

Encoignure Lafayette et Magasins, ou à T P STANTON,

10 ma 56, rue [illegible] New York

Marchandises Sèches.

Toileries,

LES soussignés viennent de recevoir les marchandises suivantes:

Toiles d'Irlande 4/4 sans apprêt

do do pour taies d'oreiller

do do à draps en 6, 10 et 11/4

Ouvres damassés pour nappes et [illegible]

Nappes damassées, en toutes grandeurs,

Serviettes do do do

do et services toile à barres rouges

Ouvré à œil de perdrix, ouvré de Russie,

do dit Huchaback,

Toiles de Paris et batiste,

Mouchoirs batiste, dans tous les genres,

Coutil uni blanc et écru,

do fantaisie, un grand assortiment,

Toiles du Nord,

Ginga et fil d'épreuve;

Brins fil pour moustiquaire.

Aussi—Un grand assortiment d'autres marchandises convenables pour la saison, et que nous offrons au public à des prix modérés.

BARRIERE, LACAPERE & Co

24m 20, rue [illegible]

Aux magasins d'Albert et Tricou

37, rue de Chartres, et encoignure Royale et St-Louis.

RECU et en débarquement, un nouvel assortiment de chapeaux, savoir:

POUR HOMMES—Chapeaux de soie, castor et casimir.

POUR DAMES—Capottes et amazones, castor gris et noir.

POUR ENFANS—Un joli choix de casquettes et chapeaux. Le tout confectionné à Paris, sous la surveillance d'un des associés, M. T. J. Albert.

Qu'on oublie pas que nous avons aussi une manufacture de chapeaux parfaitement installé encoignure Royale et St Louis, ou chacun peut avoir un chapeau fait exprès à sa convenance, aussi bien que dans les meilleures manufactures de Paris et New-York.

Aux marchands de la ville et de la campagne.

Nous venons de recevoir un large assortiment de chapeaux de Campeche.

do de Panama.

do d'Italie, Suisse et Montagne.

AUSSI—Feutre gris et noirs,

Matelots, Tyroliens, Flambards, Union, etc.

ALBERT & TRICOU

37 rue de Chartres et encoig. Royale et St Louis

29jan

LES soussignés viennent de recevoir les marchandises suivantes qu'ils offrent à des prix excessivement bas:

Baréges laine unis et imprimés, de soie chine, grenadine jaspée à carreaux de soie, soieries noires de toutes les qualités, jaconat français haute nouveauté, do anglais, organdie, brillant, batiste d'Ecosse, toiles du Nord unis, à carreaux et à raies, desindes mille raies, do à carreaux, chambraie, mousseline suisse et anglaise belle qualité, mousseline brodée pour mantelets, do à raies satinées pour robes, do à petits carreaux, à raies, do moucheté, nansou, coton batiste, percale, mull-mull, batiste en pièce, rideaux brodés, mousseline pour moustiquaires brochés damassée à jour, ire bon fil, à carreaux do, entoilage et écrus, manches brodées, cols mousseline brodés, mouchoirs batiste brodés et festonnés, do unis pour hommes, femmes et enfants, voilettes noires et blanches, voiles de barège, do gaze, de toutes les couleurs, toiles à drap 10/4, 11/4, 12/4, 13/4, toiles de Paris, linge de table, damassé et autres, bas de soie, de fil, de coton, fil d'Ecosse, cas et chaussettes qualités assorties, bretelles pour hommes et enfans.

Un assortiment complet de parfumerie, etc, etc

BILLIEUX & REGGIO,

10 mars 238, Bourbon

DIVERS—Chandelles de l'Etoile—500 boites & 100 demi do;

Blanc de baleine—400 boites et demi do;

Graisse—700 barillets & 50 demi do prime;

Huile—50 barils No 1;

Beurre—160 colis beurre nouveau;

Fromage—200 boites English Dairy et de l'Ouest;

Bœuf—200 barils et 150 demi do mess et 100 barils prime;

Langues de bœuf—50 boites fumées et 20 caisses do salées,

Jambons—100 tierçons sucrés;

Epaules—25 tierçons extra sucrés;

Alcool—30 barils 92 pr cent;

Whiskey—40 do de Warner;

Farine—200 do de l'Indiana;

Savon—[illegible] blanc et 300 pâle,

Poisson—[illegible] et 100 seaux maquereaux,

Noix—[illegible] Sicile, &c, &c;

[illegible] crème de noix, à vendre par

SECCOMB & VOORHIES,

4ja 15, rue Tchoupitoulas

Manufacture de Plomb de Netherville, Wm Netherville, Propriétaire West Philadelphie.

LES soussignés propriétaires de cette célèbre manufacture, ont constamment en main, un assortiment de blanc de céruse de toutes qualités, par, extra No 1, colis de toutes grandeurs, à vendre par E J HART & Co,

11 juin 79, rue Tchoupitoulas

SUCRE blanc de Philadelphie—250 colis en pain, à vendre par E J HART & Co,

11 juin 79, rue Tchoupitoulas

Graines fraîches de Jardinage.

LE soussigné vient de recevoir d'Europe et du Nord, un bel assortiment de graines de saison, se composant de:

Radis,	Betteraves,
Carottes,	Navets,
Laitues,	Choux,
Endive (chicorée)	Brocolis,

Choux Fleurs qualité supérieure.

Les graines de jardinage de la récolte de 1851 seront expédiées de Philadelphie au fur et à mesure de leur maturité.

Les jardiniers et autres acheteurs pourront s'approvisionner à bas prix.

D MAUFAY, 67, rue Gravier,

24 avril près la rue du Camp

EN débarquement du navire Ontario, de Bordeaux,

44 barriques vin rouge, bon ordinaire,

20 ½ barriques vin blanc,

20 ½ de vin rouge.

A vendre par PAUL LACROIX,

3 juin—4 13, rue Toulouse,